

# ASSEMBLÉE NATIONALE

# 12ème législature

cimetières militaires Question écrite n° 35333

### Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le secrétaire d'État aux anciens combattants de bien vouloir lui communiquer la liste des cimetières militaires français en Italie et le nombre de soldats qui sont inhumés dans chacun d'eux. Il le prie également de lui préciser le budget consacré à l'entretien de ces sépultures et de lui indiquer quelles sont les cérémonies organisées dans ces cimetières, que ce soit sur l'initiative de l'État ou d'associations.

## Texte de la réponse

Le ministre délégué aux anciens combattants précise à l'honorable parlementaire qu'il existe 17 cimetières militaires français situés en Italie, implantés sur le territoire de plusieurs communes, les plus importants étant ceux de Rome (cimetière de Monte-Mario) et de Venafro. 8965 soldats y sont inhumés au titre des campagnes de 1799 et 1859 et des conflits de 1914-1918 et 1940-1945, comme l'indique le tableau ci-dessous qui précise également les lieux de ces cimetières et le nombre de sépultures dans chacun d'eux.

COMMUNE d'implantation	CONFLIT D'ORIGINE				
des cimetières	et nombre de sépultures				
ues cimetieres	1799	1859	1914 - 1918	1940 -	1945
Novare		159			
Castiglione delle Stivere		5			
San Leonardo in Passiria	230				
Civitavecchia		310			
Turin			4		
Milan			51		
Venise			19		
Pederoba			749		

Gênes		7	
Dueville		2	
Livourne		55	
Rome (Monte-Mario)		19	1900
Castrignano del Capo		22	
Venafro			5225
Tarente		188	
Sciacca		19	
Palerme		1	

L'entretien de ces nécropoles est assuré par le ministère de la défense au moyen de personnels recrutés localement. A ce titre, le ministre rappelle que le budget consacré pour 2004 à l'entretien des cimetières militaires français en Italie se répartit de la façon suivante : 293 540 EUR au titre de la rémunération des personnels vacataires et de droit local, 69 167 EUR au titre de la maintenance proprement dite et 47 628 EUR pour la rénovation de la façade du « minaret » du cimetière militaire français de Venafro. Des cérémonies sont traditionnellement organisées par l'État, chaque 11 Novembre, dans les cimetières de Tarente, Pederoba, Livourne, Rome et Venafro. Par ailleurs, à Rome et à Venafro, des associations organisent fréquemment des cérémonies, dans le cadre de voyages commémoratifs. Le 60e anniversaire de la campagne d'Italie sera également commémoré par deux cérémonies, la première, le 11 mai à Rome, au cimetière de Monte-Mario, présidée par le ministre délégué aux anciens combattants avec la participation des trois principales associations liées à la campagne d'Italie, la seconde, le 12 mai, au cimetière de Venafro, cérémonie organisée par une association d'anciens combattants.

#### Données clés

Auteur: M. Bruno Bourg-Broc

Circonscription: Marne (4e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 35333

Rubrique: Mort

**Ministère interrogé :** anciens combattants **Ministère attributaire :** anciens combattants

#### Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 9 mars 2004, page 1732 **Réponse publiée le :** 18 mai 2004, page 3633